

**Compte-rendu de séance**

**Séance du 26 Janvier 2017**

L' an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur GODEY Éric Maire**.

**Présents** : Messieurs GODEY, BERNARD, Mesdames SOULAT, SELZER, Monsieur GILLET, Madame CHAGOURIN, Messieurs LEBRUN, MAHUAS.

**Absents excusés avec pouvoir** :

Madame BOISCOMMUN donne pouvoir à Madame SOULAT.  
Monsieur VERHEULE donne pouvoir à Monsieur LEBRUN.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Date d'affichage** : 19 janvier 2017

**Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 27 janvier 2017**

et publication ou notification du 27 janvier 2017

**A été nommé secrétaire** : Monsieur GILLET Thierry.

**Lecture est faite du procès-verbal de la présente réunion, lequel est adopté sans observation et à l'unanimité.**

**Objet des délibérations** :

**SOMMAIRE**

**I. Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal 2017 pour la reprise de voirie en enrobé de la route de Vimory, route des Vigneaux et chemin de la Bourdinière. Référence n° 05/2017.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de reprise de voirie en enrobé de la route de Vimory, route des Vigneaux et chemin de la Bourdinière, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal (FDAEC) pour l'année 2017 auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 45.150,00 euros HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, la dite subvention d'un montant de 23.600,00 euros.

Le plan de financement s'effectuera comme suit :

- coût estimatif HT :

45.150,00 euros

- subvention Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal :  
23.600,00 euros

- autofinancement ou emprunt :  
21.550,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal pour l'année 2017 d'un montant de 23.600,00 euros auprès du Conseil Départemental du Loiret,

- adopte le projet,

- approuve le plan de financement prévisionnel,

- dit que la dépense sera mandatée en section d'investissement, article 2151,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant de mener à bien ce dossier.

## **II. Dates des manifestations organisées par la mairie.**

Vendredi 26 mai : Fête des voisins

Mardi 31 octobre : Halloween

Jeudi 16 novembre : Soirée Beaujolais Nouveau

Samedi 16 décembre : Arbre de Noël avec la participation du Comité des Fêtes

## **III. Affaires diverses.**

### **III.1 Courrier adressé au Président de l'Association Foncière de Remembrement, demande rétrocession chemin rural de la Bourdinière.**

"Suite à notre entretien du 19 janvier courant, je vous confirme que la commune de Lombreuil formule la demande de se voir rétrocéder à l'euro symbolique, le chemin rural de la Bourdinière, cadastré section ZC 43 d'une surface de 490 m<sup>2</sup>, estimé 1 euro le m<sup>2</sup> soit 490,00 euros.

En effet, dans le cadre de la défense incendie pour la prévention des personnes et des biens, la commune envisage l'installation d'une citerne d'eau enterrée qui sera installée en partie sous le chemin rural.

Comme convenu, je vous confirme que les frais d'actes notariés seront supportés par la commune."

Séance levée à 21 h 45.